

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 17 octobre 2024, à compter de 13 h 15, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Bruno Marchand, Québec, président
- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du comité exécutif
- Mme la conseillère Marie-Josée Asselin, Québec
- Mme la conseillère Marie-Pierre Boucher, Québec
- M. le conseiller Serge Côté, Lévis
- M. le préfet Sébastien Couture, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- Mme la conseillère Bianca Dussault, Québec
- M. le conseiller Pierre-Luc Lachance, Québec
- Mme la conseillère Amélie Landry, Lévis
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le maire Gaétan Pageau, L'Ancienne-Lorette
- Mme la conseillère Catherine Vallières-Roland, Québec

Sont également présentes :

- Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière

Sont absents :

- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- Mme la préfète Lina Labbé, MRC de L'Île-d'Orléans,
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Période de recueillement et ouverture de la séance.

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2024-75

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :
 - Reporter le point 4DS) 1 - Signature de l'entente 2024-2029 pour l'administration des Alliances pour la solidarité et la gestion de l'enveloppe du Fonds québécois d'initiatives sociales sur le territoire de la Capitale-Nationale

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 septembre 2024

Résolution n° C-2024-76

Sur proposition de M. Pierre-Luc Lachance, appuyée par Mme Bianca Dussault, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 septembre 2024.

Adoptée

Assurance collective des employés de la Communauté métropolitaine de Québec**Résolution n° C-2024-77**

Sur proposition de M. Serge Côté, appuyée par Mme Marie-Josée Asselin, il est unanimement résolu :

- De prendre acte de la révision annuelle des taux pour les différentes couvertures de l'assurance collective des employés de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), conformément à la proposition soumise par Mallette actuaire inc. datée du 19 juin 2023 et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.
- D'autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 17 octobre 2024
Responsable : Direction générale – *Ressources humaines*

Adoptée

Adoption du Plan d'action de la Vision métropolitaine de la mobilité durable 2024-2030 de la Communauté métropolitaine de Québec**Résolution n° C-2024-78**

Sur proposition de M. Pierre-Luc Lachance, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'adopter le Plan d'action de la Vision métropolitaine de la mobilité durable 2024-2030 (Plan d'action de la Vision) préparé par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) et daté d'octobre 2024, et autoriser sa diffusion sur le site internet de la CMQuébec.
- De mandater la direction générale de la CMQuébec pour mettre sur pied une table régionale en mobilité durable, composée minimalement des organisations ayant contribué au comité stratégique pour l'élaboration du Plan d'action de la Vision, afin de stimuler et suivre la mise en œuvre des actions et moyens qui y sont identifiés.
- D'adresser les remerciements du conseil de la CMQuébec à l'ensemble des partenaires de la région s'étant impliqués dans l'élaboration de ce Plan d'action.

Référence : Rapport décisionnel du 17 octobre 2024
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique – *Mobilité durable*

Adoptée

Adoption du Plan d'action pour améliorer l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec**Résolution n° C-2024-79**

Sur proposition de M. Pierre-Luc Lachance, appuyée par M. Serge Côté, il est unanimement résolu :

- D'adopter le Plan d'action pour améliorer l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) (Plan d'action), préparé par la CMQuébec avec le soutien de ses composantes et des autorités organisatrices de transport du territoire et daté d'octobre 2024, et autoriser sa diffusion, ainsi que celle de versions synthétiques, sur le site internet de la CMQuébec.

Référence : Rapport décisionnel du 17 octobre 2024
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique –
Mobilité durable

Adoptée

Mémoire sur le projet de modernisation du cadre réglementaire sur les zones inondables et les ouvrages de protection contre les inondations

Résolution n° C-2024-80

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Marie-Josée Asselin, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du mémoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) ayant pour titre « Projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations », daté du 17 octobre 2024.
- D'autoriser la direction générale de la CMQuébec à rendre public ce mémoire et à procéder à son dépôt auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, accompagné d'une copie de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 17 octobre 2024
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique –
Gestion de risques et résilience

Adoptée

Acquisition de connaissances et développement de solutions permettant d'accroître la résilience des collectivités riveraines de la CMQuébec exposées à l'érosion et à la submersion par le fleuve Saint-Laurent - Signature d'une convention

Résolution n° C-2024-81

Sur proposition de Mme Catherine Vallières-Roland, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le président de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) et la secrétaire corporative à procéder à la signature d'une convention d'aide financière à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la réalisation d'un projet sur l'acquisition de connaissances et développement de solutions permettant d'accroître la résilience des collectivités riveraines de la CMQuébec exposées à l'érosion et à la submersion par le fleuve Saint-Laurent, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint au présent rapport décisionnel.
- De transmettre au MAMH copie de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 17 octobre 2024
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique –
Gestion de risques et résilience

Adoptée

Appréciation des risques d'inondation et analyse de solutions pour la rivière Montmorency - Signature d'une convention

Résolution n° C-2024-82

Sur proposition de M. Sébastien Couture, appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le président de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) et la secrétaire corporative à procéder à la signature d'une convention d'aide financière à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la réalisation d'un projet sur l'appréciation des risques d'inondation et analyse de solutions pour la rivière Montmorency, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint au présent rapport décisionnel.
- Transmettre au MAMH copie de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 17 octobre 2024

Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique –
Gestion de risques et résilience

Adoptée

Stratégie métropolitaine en économie circulaire 2024-2035 et Portrait-diagnostic de l'économie circulaire sur le territoire de la CMQuébec

Résolution n° C-2024-83

Sur proposition de M. Pierre-Luc Lachance, appuyée par Mme Amélie Landry, il est unanimement résolu :

- D'adopter la Stratégie métropolitaine en économie circulaire 2024-2035 (Stratégie) préparée par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) et datée d'octobre 2024.
- De prendre acte du Portrait-diagnostic de l'économie circulaire sur le territoire de la CMQuébec (Portrait-diagnostic) préparé par le Conseil régional de l'environnement (CRE) de la Capitale-Nationale et daté de septembre 2024.
- D'autoriser la direction générale de la CMQuébec à :
 - Diffuser la Stratégie ainsi que le Portrait-diagnostic, notamment sur le site internet de la CMQuébec, et les transmettre aux partenaires concernés;
 - Travailler particulièrement à la mise œuvre des objectifs 1.1 et 1.2 de la Stratégie, qui visent respectivement à obtenir les ressources financières publiques et privées au bénéfice du déploiement de l'économie circulaire ainsi qu'à mettre en place une structure de coordination pour la région métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 17 octobre 2024

Responsable : Environnement – *Gestion des matières résiduelles*

Adoptée

Autorisation de dépôt du projet Opérationnalisation d'un conseil de gouvernance alimentaire pour plus d'équité en alimentation dans la région de la Capitale-Nationale

Résolution n° C-2024-84

Sur proposition de Mme Amélie Landry, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

Dans le cadre du rôle de coordination des travaux que lui a confié le Collectif pour l'inclusion et le développement social dans la Capitale-Nationale (Collectif IDS-CN), et en solidarité avec les partenaires de celui-ci et leurs allié.es :

- Autoriser la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), à déposer une demande de financement d'un montant de 250 000 \$ au Fonds d'action intersectorielle de l'Agence de la santé publique du Canada pour le projet : Opérationnalisation d'un conseil de gouvernance alimentaire pour plus d'équité en alimentation dans la région de la Capitale-Nationale.
- Autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec, à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.
- Mandater la directrice générale et trésorière de la CMQuébec pour veiller à ce que le projet s'articule dans le respect de la raison d'être du Collectif IDS-CN, mais également de celles des autres organisations travaillant, de près ou de loin, à la gouvernance alimentaire ou à la sécurité alimentaire dans notre région.

Référence : Rapport décisionnel du 17 octobre 2024
Responsable : Développement social

Adoptée

Bordereau d'information

A) Contrats octroyés par le comité exécutif :

- Révision de certains aspects des sites Web de la Communauté métropolitaine de Québec et du Collectif pour l'inclusion et le développement social de la Capitale-Nationale - Octroi d'un contrat : Conditionnellement à la réception de la déclaration d'intégrité requise par la loi, octroyer un contrat au cabinet ROBIC, pour un montant maximal de 16 000 \$ (excluant les taxes applicables) et conformément à l'offre de services datée du 23 août 2024, afin de : Procéder à la révision du contrat d'hébergement du site web de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), la rédaction des conditions d'utilisation, et la révision de la politique de confidentialité diffusée sur ce site. Procéder à la révision du contrat d'hébergement du site web du Collectif pour l'Inclusion et le développement social de la Capitale-Nationale (Collectif IDS-CN), la rédaction des conditions d'utilisation, et la rédaction de la politique de confidentialité à être diffusée sur ce site. - **Résolution n° E-2024-70**
- Réalisation d'une étude de marché (marchés commercial et de bureaux) afin d'alimenter le second projet de PMADR – Octroi d'un contrat : Dans le cadre de la révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement, ratifier l'octroi d'un contrat au Groupe Altus pour la réalisation d'une étude de marché portant sur les espaces commerciaux et de bureaux du territoire métropolitain, au montant de 13 500 \$ (excluant les taxes applicables), le tout en conformité avec l'offre de services datée du 10 juillet 2024. - **Résolution n° E-2024-71**
- Renouvellement des licences pour les logiciels en géomatique ESRI Canada : Autoriser le renouvellement annuel pour les licences de logiciels en géomatique auprès de la firme ESRI Canada, au coût de 38 487,88 \$ (taxes incluses) pour la période du 10 octobre 2024 au 9 octobre 2025, et ce, conformément à la facture de renouvellement datée du 28 août 2024. - **Résolution n° E-2024-73**
- Entente agroalimentaire 2023-2025 | Chantier 3 - « Le Grand Marché de Québec, pôle agroalimentaire régional » | Projet 3.1 - La Parcelle saison 2024 : Dans le cadre du chantier 3 « Le Grand Marché de Québec, pôle agroalimentaire régional » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2023-2025 : Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à convenir et signer une entente à intervenir avec la Coopérative des horticulteurs de Québec afin de mettre en place le projet La Parcelle au Grand Marché de Québec et ce, pour une somme maximale de 24 500 \$ (taxes incluses). - **Résolution n° E-2024-74**

- Entente sectorielle agroalimentaire 2023-2025 | Chantier 2 « La mise en marché des produits régionaux » | Révision de certains aspects du site web Saveurs de chez nous – Octroi d'un contrat : Dans le cadre du projet 2.4 « Poursuivre la mise en œuvre du Plan de la mise en marché et de la valorisation des produits des agrotransformateurs et des transformateurs artisans de la Capitale-Nationale et de Lévis » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2023-2025 (Entente), autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec, à titre de gestionnaire de l'Entente, à : Conditionnellement à la réception de la déclaration d'intégrité requise par la loi, octroyer un contrat au cabinet ROBIC pour la révision du contrat d'hébergement du site Saveurs de chez nous, la rédaction des conditions d'utilisation, et la révision de la politique de confidentialité diffusée sur ce site, pour un montant maximal de 7 500 \$ (excluant les taxes applicables) et conformément à l'offre de services datée du 23 août 2024. - **Résolution n° E-2024-75**
- B) Historique des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ du 1^{er} janvier au 8 octobre 2024
- C) 2024-10-08 – Note – Suivi du plan d'effectifs et des mouvements de personnel à la CMQuébec
- D) 2024-10-04 – Note – Demande pour la création d'un comité sur les forêts privées
- E) 2024-10-10 – Note - Coordination de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 – CONFIDENTIEL
- F) 2024-10-10 – Rapport de mission sur les milieux de vie résilients face aux inondations – Belgique et Pays-Bas
- G) 2024-10-15 – Note - Suivi concernant le manque à gagner estimé des ventes de titres métropolitains

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions des personnes présentes.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2024-85

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 30

Adoptée

Les résolutions n^{os} C-2024-75 à C-2024-85 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE